

לומדים

פְּרַשַׁת דְּבָרִים

Thèmes de la *Parachat Devarim*

- Remontrances et testament
- Rappel de la faute et de la punition des explorateurs
- Moché lègue la partie orientale d'*Eretz Israël* aux deux tribus et demie

מִצְוַת הַתּוֹכַחָה

La *mitsva* de remontrance

Parfois, on voit un ami, un voisin, un proche qui agit mal. Devons-nous lui en faire la remarque, ou peut-être vaut-il mieux se taire, et se dire : « Mais en quoi cela me concerne ? » Il existe dans la Torah la *mitsva* de faire des remontrances, qui nous indique comment nous comporter dans de telles situations.

Au début du Livre de Devarim, lors du discours que Moché prononce le 1^{er} Chvat de la 40^{ème} année dans le désert (un mois et 7 jours avant sa mort) il fait une remontrance au peuple d'Israël :

1. Devarim, 1:1

Voici les paroles^a que Moché a adressées à tout Israël au passage du Jourdain, dans le désert dans la plaine^b en face de la mer Rouge^c, entre Paran et Tofel, Lavan, 'Hatzerot^d et Di-Zahav^e.

1. דברים פרק א פסוק א

אֵלֶּה הַדְּבָרִים^א אֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה אֶל כָּל יִשְׂרָאֵל
 בְּעֵבֶר הַיַּרְדֵּן בְּמִדְבַר בְּעַרְבָה^ב מִזֶּמֶן סוּף^ג בֵּין
 פָּאָרָן וּבֵין תּוֹפֵל וְלָבָן וְחֲצֵרֹת^ד וְדִי זָהָב^ה.

1a. Rachi sur Devarim, 1:1

- Voici les paroles :** étant donné que ce sont des paroles de réprimande, dans lesquelles Moché va énumérer toutes les occasions où le peuple a provoqué la colère divine, il les dissimule et les mentionne par allusions, par respect pour Israël.¹
- Dans la plaine :** en rapport avec la plaine, dans laquelle ils ont fauté avec Baal Peor, à Chittim, dans les plaines de Moav.²
- En face de la mer Rouge :** en rapport avec ce qu'ils ont dit devant la mer Rouge, lorsqu'ils y sont arrivés: « N'y a-t-il plus de tombeaux en Egypte ? »
- Hatzerot :** où a été commise la faute de Kora'h.
- Di-Zahav :** reproche concernant le veau d'or.³

1. Au lieu de mentionner directement la faute, il cite le lieu où cette faute a été commise.
2. Les enfants d'Israël avaient été entraînés par les filles de Moav à fauter en servant l'idole de Baal Péor
3. Puisque cette faute a été commise avec de l'or (*Zahav*)

1. Pourquoi Moché fait-il des reproches au peuple par allusions et pas de manière directe ?
2. Que peut-on apprendre du comportement de Moché lorsque nous devons faire des remontrances à un ami, un frère, etc. ?



Les raisons de la *mitsva* - טעמי המצוה

La *mitsva* de faire des remontrances est mentionnée dans un verset de la *paracha* Kedochim :

2. Vayikra, 19:17

Tu ne haïras pas ton frère dans ton cœur, **tu feras des remontrances à ton prochain** et ne porteras pas de faute à cause de lui.

2. ויקרא פרק יט פסוק יז
לא תשנא את אחיך בלבבך הוכיח תוכיח את עמיתך
ולא תשא עליו חטא.

Ce verset est composé de trois parties :

1. **L'interdiction de haïr** : tu ne haïras pas ton frère dans ton cœur.
2. **L'obligation de faire des remontrances** : tu feras des remontrances à ton prochain.
3. **Une mise en garde** : Tu ne porteras pas de faute à cause de lui.

Le Rambam définit cette *mitsva* de remontrance dans le *Sefer hamitsvot* :

3. *Sefer Hamitsvot* du Rambam (Rabbi Moché ben Maïmon), commandement positif 205

Il nous est ordonné de faire des remontrances à celui qui faute ou qui en a l'intention, et de l'en empêcher par des paroles d'avertissement. **Et il n'est pas acceptable de se dire : (...)** « je ne vais pas fauter, et si mon prochain faute, en quoi est-ce mon problème ? » (...) **c'est tout le contraire de ce que demande la Torah.** Nous avons justement l'obligation de ne pas fauter et ne pas laisser notre prochain fauter (...).

De cette obligation de remontrance, nous déduisons que nous portons une responsabilité sur les actes de nos amis. Cette responsabilité découle du fait que nous sommes un seul peuple. Nous sommes reliés les uns aux autres.

Afin de comprendre la signification de cette notion de **responsabilité**, nos Sages apportent deux paraboles :

4. *Vayikra Rabba, paracha 4, verset 6*

Le peuple d'Israël est comparé à un agneau : s'il reçoit un coup sur la tête ou toute autre partie du corps, il ressent la douleur partout. **Il en va de même pour le peuple d'Israël, si l'un de ses membres faute, tous le ressentent.**

(...) On peut comparer ceci également à des personnes embarquées dans un bateau. L'un d'entre eux prend une drille et commence à percer un trou sous ses pieds. Les autres lui disent : « Mais qu'est-ce que tu fais ? »

Il leur répond : « Qu'est-ce que cela peut vous faire ? C'est sous mes pieds que je perce le fond ! » Ils lui disent : « L'eau va monter et inonder notre bateau ! »



1. Quelle attitude est contraire à la Torah, d'après le Rambam ?
2. D'où nos Sages ont-ils appris que les juifs étaient responsables les uns des autres ?
3. Pourquoi le peuple d'Israël est-il comparé à un agneau ?
4. Pourquoi ne peut-on pas ignorer la nécessité de faire des remontrances à un autre juif ?

Questions de réflexion :

5. Celui qui fait une mitsva a-t-il également un impact sur les autres ? Pourquoi ?
6. Pensez-vous que notre comportement pendant l'épidémie du coronavirus peut illustrer la notion de responsabilité de l'un pour les autres ? Expliquez.



La remontrance et l'amour - התוכחה והאהבה

On trouve d'autres *mitsvot* mentionnées à proximité de la *mitsva* de faire des remontrances :

5. Vayikra 19

(17) **Tu ne haïras pas ton frère dans ton cœur, tu feras des remontrances** à ton prochain et ne porteras pas de faute à cause de lui. (18) Tu ne te vengeras ni ne garderas rancune à ceux de ton peuple, **tu aimeras ton prochain comme toi-même.**

5. ויקרא פרק יט

(יז) לא תשנא את אחיך בלבבך הוכיח תוכיח את עמיתך ולא תשא עליו חטא. (יח) לא תקם ולא תטר את בני עמך ואהבת לרעהך כמוך אני ה'.

Nos Sages déduisent de la juxtaposition des versets qu'il existe un lien entre **la mitsva de faire une remontrance et la mitsva d'aimer son prochain comme soi-même**, c'est-à-dire que le but de la remontrance est d'apporter l'amour entre les juifs, comme l'écrit le Rambam :

6. Rambam, *Hilkhot Déot*, chapitre 6 (lois 3-6)

C'est une obligation qui repose sur chacun d'aimer chaque membre du peuple juif comme lui-même, comme il est dit : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Vayikra 19) (...) et si quelqu'un nous cause du tort, on ne doit pas rester silencieux et lui en garder rancune, comme il est dit aux sujets des impies : « Avchalom ne s'adressait jamais à Amnon, en bien ou en mal, car Avchalom détestait Amnon » (Chmouel II, 13). **Au contraire, c'est une mitsva d'aller le trouver et lui dire : « Pourquoi m'as-tu fait cela ? Pourquoi m'as-tu causé du tort à tel et tel propos ? »**, comme il est dit : « Tu feras des remontrances à ton prochain » (Vayikra 19). Et si l'autre vient nous présenter des excuses, nous devons pardonner et ne pas faire preuve de cruauté (...).



1. D'après les textes étudiés, comment doit-on se comporter si quelqu'un nous fait du tort ?
2. Expliquez en quoi la *mitsva* de remontrance doit nous aider à développer l'amour mutuel entre les gens.
3. Racontez une expérience où vous avez pu régler une mésentente en parlant à la personne qui vous avait causé du tort ?

Question de réflexion :

4. Faire une remontrance à quelqu'un est-il une marque d'amour pour cette personne ?



כיצד מוכיחים? - Comment faire des remontrances?

Nous venons de voir qu'il existe deux cas dans lesquels on doit faire des remontrances à autrui :

- Lorsque la personne nous cause du tort.
- Lorsqu'un juif faute.

Nous allons à présent voir comment procéder, et quelle attitude nous devons adopter envers la personne à qui nous faisons la remontrance:

7. Rambam, *Hilkhot Déot*, chapitre 6, loi 7

(...) Lorsqu'on fait des remontrances à son prochain, que ce soit pour des actions nous ayant causé du tort ou pour des actions concernant sa relation avec D.ieu, on le fera en privé, en lui parlant gentiment et avec douceur et on lui fera savoir qu'on ne le fait que dans son intérêt et pour qu'il mérite le monde futur (...).

7. רמב"ם הלכות דעות פרק ו הלכה ז

... המוכיח את חבירו בין בדברים שבינו לבין
בין בדברים שבינו לבין המקום צריך להוכיחו
בינו לבין עצמו וידבר לו בנחת ובלשון רכה
ויודיעו שאינו אומר לו אלא לטובתו להביאו
לחיי העולם הבא...

8. *Or'hot 'Hayim*, le Gaon Rabbi Hayim de Volozjyn, 143

On ne doit pas lui parler durement, car les paroles dures ne sont pas écoutées. On doit uniquement parler avec douceur, et s'il n'est pas dans notre nature de parler gentiment, **alors on est dispensé de l'obligation de remontrance.**

La condition fondamentale et essentielle pour l'accomplissement de cette *mitsva* est de **préserver l'honneur de la personne à qui on fait la remontrance, et de veiller à ne pas la blesser ni l'humilier.**

Il n'est pas si facile de faire une remontrance tout en préservant le respect dû à autrui. C'est pourquoi nos Sages ont dit qu'à leur époque, il n'existait quasiment personne qui soit en mesure de faire des remontrances à autrui.

9. Talmud de Babylone, *Arakhin*, 15b

Rabbi Eléazar ben Azaria a dit : « **Je me demande s'il existe dans cette génération une seule personne qui sache faire des remontrances^a.** »

9a. Commentaire de Rachi

a. **Qui sache faire des remontrances:** de manière respectueuse, de sorte que le visage de l'autre ne se décompose pas.

Et le Rambam tranche ainsi la *halakha* :

10. Rambam, *Hilkhot Déot*, chapitre 6, loi 8

Celui qui fait des remontrances à son prochain ne doit pas lui parler durement au point qu'il en sera humilié (...). C'est la raison pour laquelle on doit **veiller à ne pas humilier son prochain en public**, qu'il soit petit ou grand, et ne pas l'appeler de manière humiliante, et ne pas tenir devant lui des propos qui lui font honte.

- Quelle doit être l'attitude de celui qui fait une remontrance envers la personne qui a fauté ?
- Quel est le but principal de la *mitsva* de remontrance ?
- Pourquoi nos Sages ont-ils déclaré qu'il est très rare de trouver une personne capable de réaliser cette *mitsva* correctement ?
- Avez-vous déjà eu l'occasion de faire une remontrance ? Comment vous y êtes vous pris pour vous assurer de ne pas humilier la personne ? Avez-vous réussi ?



www.lamorim.org

Dvorah Serrao, directrice de Lamorim

Florence Touati-Wachsstock, experte pédagogique Lamorim

info@lamorim.org

© Tous droits réservés - Reproduction interdite



אתר אינטרנט: www.elami-elatzmi.co.il

דוא"ל: elami@elami-elatzmi.co.il | טל: 04-9978164

חברי המערכת: הרב מאיר אסולין, שלומית שרפי | 80-5-45

עיצוב: סטודיו 'גרפיקטו' 054-4965150 | אזור: עטרה רבקה צינמן 052-7737303